

Date de la convocation du Conseil Municipal: 11 avril 2024

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, ajointe, Mr Laurent GRIOT adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jérôme

VRAY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME conseillers municipaux.

Excusée: Mme Cindy TISSIER, donne pouvoir à Mr Laurent GRIOT

Secrétaire de séance : Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR

ORDRE DU JOUR

Avant le début de la séance madame le Maire demande le rajout d'une délibération. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- Le procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.
- Délibération 2024 24 D Validation devis plomberie et demande de subvention

Madame le Maire rappelle que suite à la visite chez le locataire au 231 rue Antoine Lugnier des travaux de plomberie sont à prévoir. L'entreprise MOULIN VINCENT a proposé un devis de 999€ TTC Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'approuver le devis de l'entreprise MOULIN VINCENT et d'autoriser Mme le Maire à solliciter un fond de concours auprès de Loire Forez Agglomération pour 499€ au titre de l'enveloppe n°1

• Délibération 2024 25 D Admission en non-valeur

Madame le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Montbrison a adressé à la mairie l'état d'admission en non-valeur de créances qui n'ont pu être recouvrées.

La somme totale s'élève à 29.90€ et concerne l'année 2021 pour 0.40€ et l'année 2023 pour 29.50€.

Ouï, l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide l'admission en non-valeur des titres présentés pour un montant total de 29.90€ concernant l'année 2021 pour 0.40€ et l'année 2023 pour 29.50€ et l'imputation au compte 6541 de cette dépense

Délibération 2024 26 D Choix entreprise table de pique-nique

Suite au dernier conseil et à la validation du projet d'installation de deux tables de pique-nique dans l'espace st Martin Mme le Maire donne à lire 3 devis :

L'entreprise Atoutbois propose deux tables pour 954€ TTC

L'entreprise SASU Grandpierre propose:



- 2 tables en pin autoclave pour 1248€
- 2 tables banc détente pour 2290€
- 2 tables rustique pour 1634€

L'entreprise Rondino propose 2 tables rustique pour 2790.91€

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de :

- Choisir l'entreprise SASU GRANDPIERRE avec la variante 3 « table rustique » pour 1634€
- Délibération 2024 27 D Création de poste

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le conseil est également informé de l'avis favorable avec réserve rendu par le comité social territorial le 14 mars 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- La création d'un poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 27h
- Délibération 2024 28 D Suppression de poste

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de l'adhésion au 1er juillet 2021 au service commun des secrétaires de mairie porté par Loire Forez Agglomération, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint administratif 1ère classe (secrétaire de mairie).

Compte tenu de l'avis favorable rendu par le comité social territorial le 29 septembre 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- De supprimer l'emploi d'adjoint administratif 1ère classe (secrétaire de mairie).
- De modifier le tableau des effectifs



Délibération 2024 29 D Modification n°2 PLUI.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) a été approuvé en conseil communautaire le 13 décembre 2022, or ce document est évolutif. Une deuxième modification a lieu cette année.

A la demande de plusieurs administrés Madame le Maire propose les modifications suivantes :

1- Classement de Terrain en zone constructible.

Il est proposé la parcelle AN27. En effet la vente cette parcelle a échoué suite au refus de permis de construire délivré le 24 juin 2022 (non-respect de l'OAP du projet de PLUI). Depuis l'approbation l'OAP n'est plus d'actualité et le terrain est maintenant en zone A. Le courrier du propriétaire est joint à la délibération.

2- Demande de possibilité de reconstruire les jasseries à l'identique

La jasserie se trouvant sur la parcelle AX7 dont le toit de la partie étable est effondré a fait l'objet de demandes de la part du propriétaire. Le bâtiment est utilisé comme bâtiment d'estive. Le propriétaire a besoin de sa partie étable pour son activité.

Il est proposé de qualifier le bâtiment en bâtiment d'estive et que la condition de reconstruction à l'identique ne soit pas dépendant de la date d'effondrement du toit.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte et valide les propositions de modification du PLUI énoncées ci-dessus
- Charge Madame le Maire de transmettre à Loire Forez Agglomération ces propositions
 - Délibération 2024 30 D Commodat Monsieur et Madame Willaume

La délibération concernant Monsieur Jean-Baptiste WILLAUME, Madame le Maire lui demande de sortir de la pièce.

Madame le Maire rappelle que Monsieur Jean-Baptiste Willaume et Madame Agnès Willaume ont demandé au conseil la possibilité d'occuper à titre gratuit une partie de la parcelle AM35 (partie non goudronnée entre la parcelle AM16 et le grillage de la cour d'école).

Lecture est faite du contrat de prêt à usage proposé.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le contrat
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires



Questions diverses

Travaux

- Le conseil est informé que l'entreprise atout bois est repassée pour changer la vis trop courte sur les barrières de la digue et qu'elle va repasser pour installer des chapeaux en acier galvanisé sur les poteau.
- Madame le Maire informe le conseil que la réunion de chantier concernant les travaux sur le pont du Probois a eu lieu le 10 avril.
- Monsieur Jérôme Vray informe le conseil que le porte vélo a été mis dans le local de l'école mais qu'il doit faire une adaptation sur celui-ci afin qu'il soit opérationnel.
- Madame le Maire indique que les cendriers muraux, les dévidoirs pour rouleau d'essuie main et la plaque de la région sur les barrières de la digue du plan d'eau seront posés par l'entreprise SASU GRANDPIERRE.
- Le conseil est informé que les réparations sur la chaudière de la salle des fêtes ont étés réalisés par l'entreprise BEALEM et que la plaque dans la cour du presbytère a été réparée par l'entreprise SASU GRANDPIERRE
- Madame le Maire propose au Conseil de réfléchir aux travaux à réaliser en fin de mandat et à l'utilisation du reste des enveloppes attribuées par LFA (fond de soutien).
 - Elle évoque la possibilité de repeindre les menuiseries défraichies.
 - Monsieur Jérôme Vray et Monsieur Jean-Yves BESSEY évoque le toit de l'abribus. Madame le Maire répond qu'elle ne trouve pas que ce soit une priorité mais leurs propose de faire faire un devis.
 - Monsieur Jean-Yves BESSEY transmet un catalogue de jeux d'extérieur. Plusieurs pistes sont proposées, remettre une table de ping-pong, des barres de tractions, une bosse pour les vélos.

Voirie

- Annick MAISSE fait un point sur le rendez-vous qui a eu lieu avec Monsieur GIBERT (LFA) au sujet des travaux de sécurisation du bourg. (abribus déplacé au niveau du parking de la salle des fêtes coté enrochement, passage à 30km/h à partir du pont, boitier contrôle de vitesse posé en juin et laissé après le changement de limitation, conseil de ne pas indiquer de partout les passages piétons et de faire une réunion avec les familles pour sensibiliser à la sécurité routière).
- Madame le Maire demande à la commission voirie s'il est possible de regarder le curage du fossé bouché par les feuilles dans le bourg. Monsieur Jérôme Vray demande si le département a été prévenu pour les problèmes de voirie aux champs. Madame le Maire lui répond qu'il faut voir cela en commission voirie.

• Diverses demandes



- Madame le Maire donne à lire une lettre reçue en mairie demandant la possibilité de louer le jardin qui est pour le moment rattaché au bail de location du 210 rue Antoine Lugnier.

Le conseil décide que dès que le jardin sera libre il sera gardé par la mairie pour de futurs projets.

- Une demande de pose de banc ou de table de pique-nique à la Fougère a été faite
- Une demande de changement de revêtement du sol du city stade a été faite
- Madame le Maire indique que suite au temps d'échange l'idée a été lancée de nettoyer la parcelle de la vierge au Montet.

Locations

- Le conseil est informé que suite à la publication de l'annonce pour la location de l'appartement 250 B Rue Antoine Lugnier un message et un appel ont été reçus. Une visite aura lieu vendredi.
- Madame Vanessa ZIEGLER DESTOUR demande à Madame le Maire si un état des lieux doit être fait dans la salle des associations après la fête. Madame le Maire répond que les classards ont été avertis qu'ils devaient rendre la salle propre et rangée.

Autres

- Madame le Maire rappelle au conseil que deux rendez-vous sont prévus pour le 24 avril (Entreprise Libercier pour le devis du préau et Loire Forez agglomération service déchets pour la TEOMI)
- Le conseil est informé que le groupe chemin se réunira le 4 juin à 14h en mairie en présence de deux entreprises de TP, d'Elodie PERRET et de Romain EYCHENNE.
- Madame le Maire indique la prochaine réunion sera consacrée en partie au PADD (projet d'aménagement et de développement durables). Un mail avec toutes les informations sera transmis au conseil.
- Le conseil est informé que la mairie sera fermée du 6 au 19 mai 2024.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22h00. La prochaine réunion est fixée pour le 04 juin 2024.

Approuvé le 04/06/2024, à Roche

Le Maire, Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Vanessa ZIEGLER-DESTOUR

